



DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET - SUR - L'AUBOIS
4 Bis Rue des Ecoles
Code Postal : 18320
E-mail : mairie.jouet@wanadoo.fr
Site internet : mairie.jouet.free.fr

Envoyé en préfecture le 24/08/2018
Reçu en préfecture le 24/08/2018
Affiché le **SLO**
ID : 018-211801188-20180820-AR13_2018-AR
Téléphone 02 48 76 43 26
Télécopie 02 48 76 06 22

**Arrêté municipal n° 13/2018 du 20 août 2018
Interdiction de baignade en Loire ainsi que
dans le canal latéral à la Loire**

Le maire de la commune de Jouet sur l'Aubois

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2212.2 ;

VU le code de la santé publique et notamment ses articles L-1332-1 et 1332-2;

VU l'article R-610-5 du code pénal,

Considérant que les bords abords de la Loire et du canal latéral à La Loire ne sont pas aménagés pour la baignade et que son utilisation à cette fin est de nature à porter atteinte à la santé ou à la sécurité des personnes,

Considérant l'absence de surveillance de ces cours d'eau,

Considérant que pour des raisons de sécurité il est nécessaire d'édicter une interdiction de baignade pour ces lieux,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La baignade est formellement interdite en Loire et dans le canal latéral à La Loire dans toute la partie comprise entre la limite de Commune de Marseilles les Aubigny (Cher) et la limite de commune de Cours les barres (Cher).

ARTICLE 2: Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté seront poursuivis, conformément aux lois en vigueur et seront notamment passibles des peines prévues par le code pénal.

ARTICLE 3: Le présent arrêt sera affiché le long des berges des bords de Loire et du canal latéral à La Loire.

ARTICLE 4 : La signalisation réglementaire sera mise en place à tous les endroits utiles.

ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Jouet sur l'Aubois, monsieur le Responsable des Services Techniques et Monsieur le Garde Champêtre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des sapeurs-pompiers de Jouet sur l'Aubois.

Fait à JOUET-SUR -L'AUBOIS, le 20 août 2018

Le Maire
Serge Laurent
Serge LAURENT

